

DEPARTEMENT DU
TARN

ARRONDISSEMENT DE
CASTRES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 20 mars 2026

COMMUNE DE
MOULAYRES



Date de convocation : 16 mars 2026

Le vingt mars deux mille vingt-six, l'assemblée régulièrement convoquée s'est réunie sous la présidence de Laurent BAZART, Maire de la commune, et a élu secrétaire de séance Karine SECHERET.

PRESENTS : Laurent BAZART, Frédéric MATUSZEWSKI, SECHERET Karine, BLATTES Patrice, ALBOUY Francine, CLEMENT Patrick, TOURNIER Carole, Maud LEONARD, VICTOR Anne-Laure

REPRESENTES :

ABSENTS : GONNET Richard, AMALVY Brice

Délibération N°
DL_2026_019

Désaffiliation de
la CA Gaillac-
Graulhet du
CDG81

EN EXERCICE	QUORUM	PRESENTS	VOTANT	POUR	CONTRE	ABSTENTION
11	6	9	9	9	0	0

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
VU les décrets n° 85-643 du 26 juin 1985 et n° 87-602 du 30 juillet 1987 relatifs aux centres de gestion institués par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
VU l'article L 2121-29 du code général des collectivités territoriales, selon lequel le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la Commune,
VU l'effectif des fonctionnaires titulaires et stagiaires,

CONSIDERANT qu'il résulte des dispositions de la loi du 26 janvier 1984 et du décret du 26 juin 1985 précités que, sont affiliées à titre volontaire au Centre de gestion, les communes employant au moins 350 fonctionnaires titulaires et stagiaires à temps complet,
CONSIDERANT qu'une collectivité affiliée à titre volontaire peut solliciter son retrait dans les conditions définies aux articles 30 du décret du 26 juin 1985 et 15 de la loi du 26 janvier 1984 précités,
CONSIDERANT qu'en l'espèce, les exigences posées par les articles susvisés sont respectées,

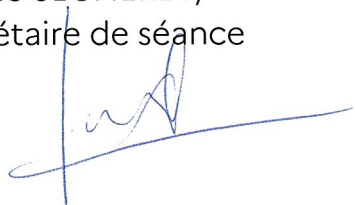
Le Maire expose à l'Assemblée que la Communauté d'Agglomération est affiliée au Centre de gestion à titre volontaire depuis 2017,
Compte tenu de son effectif et de son organisation administrative actuelle, la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet est en capacité d'assumer elle-même la gestion de ses agents titulaires,

A cet effet, la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet informe de sa volonté de se désaffilier du centre de gestion à compter du 1er janvier 2027.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal se **S'OPPOSE L'UNANIMITE** à cette désaffiliation par **9 voix contre**, soit l'effectif complet des membres présents au conseil municipal.

La commune de MOULAYRES rejette la demande de désaffiliation du CDG 81 présentée par la Communauté d'Agglomération de Gaillac-Graulhet.

Karine SECHERET,
Secrétaire de séance



Laurent Bazart,
Maire

